

CONTRE.—Baker, Baxter, Bedard, Caldwell, Casgrain, Clouet, Curil-
lier, Deligny, De Montenach, De St. Ours, Dionne, Duval, Fisher, Good-
hue, Heriot, Hoyle, Huot, Larue, Laterrière, Lee, Leslie, Letourneau,
Peck, Stuart, A. C. Taschereau, Taylor, Wright, Young.—25.

Le discours d'ouverture de Son Excellence Lord AYLMER est, à notre avis, un des plus satisfaisants qui aient été prononcés, en pareilles occasions, depuis un grand nombre d'années ; aussi voyons-nous avec plaisir que l'adresse de la chambre d'assemblée en réponse à ce discours, n'est, pour ainsi dire, que l'écho, c'est-à-dire, l'approbation des idées et des sentimens exprimés par Son Excellence. Voici la partie de cette adresse (traduite du texte anglais), qui correspond à celle de la harangue que nous avons publiée dans notre dernier numéro :

“ Nous recevons avec un grand respect l'information que votre excellence nous a communiquée relativement aux événemens qui ont interrompu le progrès des mesures que le gouvernement de sa majesté avait en contemplation concernant la question des finances, de même que l'assurance que le gouvernement de sa majesté sent profondément la nécessité d'un arrangement immédiat et satisfaisant de cette question ; et nous apprenons avec plaisir que votre excellence a tout lieu de s'attendre à recevoir des instructions de nature à prévenir toute collision sur ce sujet à l'avenir.

“ Dans les circonstances les plus difficiles, c'a toujours été le désir sincère des sujets de sa Majesté que nous avons l'honneur de représenter, de pourvoir aux besoins du gouvernement, de la manière qui leur semblait compatible avec leurs droits constitutionnels. Nous apprécions avec reconnaissances la déclaration que fait sa Majesté qu'elle n'a aucun desir de demander à ses fidèles sujets du Bas-Canada d'autres subsides que ceux qui, après mure considération, paraîtront essentiels ; et nous reconnaissons dans les gracieuses expressions de sa Majesté en faveur du bien-être, de la prospérité et du bonheur d'un peuple qui lui est cher par tant de liens, cette bienveillance des sentimens royaux envers ses sujets canadiens, qui a distingué les souverains de son illustre maison.”

Le procédé de routine le plus important peut-être, est un *bill* introduit par M. L. BOURDAGES, pour rendre les juges inhabiles à siéger dans les conseils de la province. D'après une lettre de Québec, reçue par l'éditeur de LA MINERVE, M. ISIDORE BEDARD avait donné avis à la Chambre, que prochain-